

267
Rome, 24 juillet 1830.

Monsieur le Directeur,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 juillet et par laquelle vous me faites connaître le désir de M. les pensionnaires de l'Académie Royale de France de voir célébrer dans l'église de St. Louis un service funèbre en l'honneur des Français qui ont péri glorieusement dans les journées de juillet 1830. Tout en rendant hommage au sentiment religieux qui a dicté à M. les pensionnaires la démarche dont vous avez bien voulu être l'interprète, et en m'associant à leurs justes regrets, il m'est pénible de ne pouvoir prendre sur moi de déférer à leurs vœux. Je ne saurais sans inconvénient enfreindre la règle par laquelle il est interdit à l'Ambassade de s'en mêler.

M. le Directeur de l'Académie Royale de France.

aucune dépense extraordinaire sans y
être préalablement autorisé par le
département des affaires étrangères,
Sont Elle reçoit exclusivement ses
directions.

Je saisis avec empressement cette
occasion de vous remercier, Monsieur
le Directeur, les assurances de ma
haute considération.

Ant. J. Gallenay